

# RÈGLEMENT



---

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

---

### Article 1 – Organisateur

Ce règlement régit le concours que l'ASBL Groupe Securex, dont le siège social est situé avenue de Tervueren 43 à 1040 Bruxelles (ci-après « Securex »), organise du 15 juillet 2024 jusqu'au 15 août 2024. Ce concours est lié à une enquête ayant pour objet la thématique suivante : assurance de groupe.

### Article 2 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique résidant en Belgique (= personne de contact d'une entreprise ou professionnel établi en Belgique) et ayant atteint l'âge de la majorité, qui a dûment rempli l'enquête reçue par e-mail.

À tout moment, les participants doivent être en mesure de fournir une preuve de leur identité et de leur âge de telle sorte que Securex puisse contrôler et sanctionner d'éventuels abus.

La participation au concours est totalement gratuite.

### Article 3 – Procédure de déroulement du concours

Le concours commence le 15 juillet 2024 vers 08h00 et dure jusqu'au 15 août 2024 vers 23h59.



Pour participer au concours, les participants sont tenus de compléter l'enquête en assurance de groupe disponible via un lien envoyé par e-mail ainsi que de répondre à une question subsidiaire portant sur le nombre de participants à ce concours.

La participation au concours est limitée à une participation par personne de contact d'une entreprise ou professionnel établi en Belgique.

## **Article 4 – Gagnants et prix**

Les deux gagnants du concours seront les personnes qui auront répondu correctement à la question subsidiaire ou dont la réponse se rapprochera le plus de la bonne. En cas d'égalité à la deuxième place, la personne ayant rempli l'enquête en premier sera considérée comme gagnante. Seuls les participants qui ont correctement et intégralement complété et remis l'enquête en assurance de groupe seront pris en compte dans la détermination des gagnants.

La décision de Securex quant à la détermination des gagnants est irrévocable et définitive.

Le prix auquel les gagnants peuvent prétendre est un camion de glaces qui visite l'entreprise et offre à tous les employés une glace (une boule, saveur de votre choix).

Si le prix n'est plus livrable au moment de la clôture du concours, Securex se réserve le droit de le remplacer par un prix similaire. Les gagnants en seront informés le cas échéant.

Le prix n'est pas échangeable, ni en argent ni contre d'autres biens ou services.

Securex décline toute responsabilité pour les dégâts ou pertes du prix par les services postaux ou tout retard de réception.

Les fautes de frappe, d'impression, d'orthographe ne peuvent être invoquées d'aucune manière pour fonder quelque obligation que ce soit dans le chef de Securex.

Aucune communication ne sera échangée sur le déroulement du concours.

## **Article 5 – Annonce**

Les gagnants du concours seront avertis personnellement par e-mail dans le mois suivant la clôture. Cet e-mail sera envoyé à l'adresse e-mail avec laquelle le participant s'est enregistré. Securex n'est pas tenu de vérifier l'adresse e-mail enregistrée par les participants.

## **Article 6 – Publication des gagnants**

Securex communique le nom des gagnants sur simple demande à [koen.schreurs@securex.be](mailto:koen.schreurs@securex.be).

## **Article 7 – Informations personnelles**



Les informations personnelles que Securex collecte sur les participants sont soumises aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Les informations ne sont pas transmises à des organisations non liées au groupe Securex.

Conformément à ces dispositions, chaque participant dispose du droit d'accès à ses informations, de même que du droit de les rectifier ou d'en demander la suppression.

## Article 8 – Acceptation

Le fait que le participant s'inscrive au concours de Securex implique qu'il/elle accepte le présent règlement dans son intégralité et sans condition.

## Article 9 – Dispositions diverses

Securex se réserve le droit de modifier, différer, raccourcir ou annuler ce concours (en tout ou en partie) si les circonstances l'imposent. Les décisions de Securex sont sans appel.

En cas d'abus ou de fraude, Securex se réserve expressément le droit d'exclure le(s) participant(s) de ce concours et d'autres concours.

Securex se réserve le droit d'adapter le choix des prix, un point du règlement ou le déroulement du concours si des circonstances imprévues et/ou des circonstances hors de son contrôle le justifient.

Securex décline toute responsabilité pour la perte, la destruction ou l'endommagement le cas échéant des prix envoyés.

Securex décline toute responsabilité quant à d'éventuels accidents et/ou préjudices ayant un lien direct ou indirect avec le prix remporté.

La participation au concours implique la prise de connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limitations d'Internet, en l'occurrence pour ce qui concerne les performances techniques, le risque d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et à tout transfert via Internet, l'absence de sécurisation de certaines données contre d'éventuels détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus sur le réseau.

Securex ne peut, par conséquent, être tenu responsable entre autres :

- Des transmissions via Internet
- Des dysfonctionnements d'Internet et/ou du logiciel utilisé
- Des conséquences des virus, erreurs de programmation, anomalies et défauts techniques
- Des défaillances techniques, matérielles et logicielles, de quelque nature que ce soit

Securex décline toute responsabilité quant au préjudice direct ou indirect consécutif à une interruption, à quelque dysfonctionnement que ce soit, à l'exclusion des participants ou à la fin du concours pour quelque



raison que ce soit. Cela vaut aussi pour tout préjudice direct ou indirect qui découlerait d'une connexion à son site.

Chaque participant doit prendre toutes les mesures utiles pour protéger ses propres informations et/ou logiciels sur son équipement informatique et/ou son site contre toute forme d'agression.

## **Article 10 – Demandes d'information/plaintes**

Toute demande d'information ou plainte ayant trait au concours doit être adressée à [koen.schreurs@securex.be](mailto:koen.schreurs@securex.be).